



COMMUNE DE L'ÎLE D'ARZ

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour faire suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), par délibération 2025-39 du conseil municipal en date du 27 juin 2025, il est procédé à la mise en enquête publique du projet.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du **mercredi 8 octobre 2025 à 9h30 au mardi 25 novembre 2025 à 12h30**, le dossier de l'enquête pourra être consulté :

- à la mairie de l'Île d'Arz (Le Prieuré – 32 rue du Vrai Secours – 56840 Île d'Arz), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6652> .

La commissaire enquêtrice, désignée par le tribunal administratif de Rennes en date du 25 août 2025, est Madame Anne-Marie Carlier. En cas d'empêchement, un(e) commissaire enquêteur(e) remplaçant(e) pourra être nommé(e) après interruption de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- soit sur le registre mis à disposition en mairie de l'Île d'Arz ;
- soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice, mairie de l'Île d'Arz - Le Prieuré - 32 rue du Vrai Secours - 56840 Île d'Arz en précisant en objet : « enquête publique : révision générale du plan local d'urbanisme » ;
- soit par voie électronique via le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6652> ;
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6652@registre-dematerialise.fr .

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement sera ouvert.

Le registre dématérialisé sera accessible du mercredi 8 octobre 2025 à 9h30 au jeudi 13 novembre 2025 à 17h00. Seuls les courriers et courriels transmis pendant cette période pourront être pris en considération.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou consignées sur le registre papier sont consultables, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont consultables, et donc visibles de tous, dans les meilleurs délais, sur le site internet de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend le rappel de la procédure, les rapports de présentation, le PADD, le règlement écrit, les annexes et les plans, ainsi que les orientations d'aménagement.

La commissaire enquêtrice recevra personnellement le public qui pourra formuler ses observations dans les locaux de la mairie :

- Mercredi 8 octobre, de 9h30 à 12h00 ;
- Samedi 18 octobre 2025, de 9h30 à 12h30 ;
- Lundi 27 octobre 2025, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- **Jeudi 13 novembre 2025 de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** ;
- **Mardi 25 novembre de 9h30 à 12h30** ;

Le rapport, ainsi que les conclusions et l'avis de la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à la mairie de l'Île d'Arz pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de l'enquête publique pour la même durée.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la mairie ou par téléphone au 02 97 44 31 14.